

Les malles furent ouvertes.

On y trouva quatre vêtements complets, entièrement neufs, qui provenaient à n'en pas douter de vols à l'étalage.

Les agents empaquetèrent les effets pour les emporter, et le commissaire donna l'ordre de partir.

Galoubet et Sylvain Cornu, très penauds, sortirent de la chambre entre les agents qui leur avaient passé les menottes.

Au bout de vingt minutes les deux coquins se trouvaient dans la salle commune du Dépôt.

—Nous v'là au bloc ! dit Galoubet. Gueuse de marchande d'habits !

—Je te soutiens, moi, que sans le chiffre *treize* il ne serait rien arrivé... répliqua Sylvain Cornu en cherchant une place sur le lit de camp que les gibiers de police correctionnelle et les graines de baigne ramassés pendant la soirée précédente encombraient.

—Enfin, reprit Galoubet à l'oreille de Sylvain, le commissaire n'a pas mis la main sur l'œuf... C'est toujours ça...

—T'as caché les jaunets ?

—Laisse faire... y aura de quoi se payer plus d'un litre de consolation...

Les camarades avaient fini par trouver deux places sur le lit de camp.

—Ils s'y installèrent l'un à côté de l'autre, continuèrent de causer à voix basse, et achevèrent leur nuit au Dépôt en se livrant à une foule de réflexions désagréables.

Ils ignoraient le véritable motif de leur arrestation. Était-on venu les cueillir à domicile à propos de effets volés aux étalages, ou sur la plainte de la marchande d'habits dont Galoubet avait subtilisé le porte-monnaie ?

L'état de complète ivresse dans laquelle se trouvait ou du moins semblait se trouver la marchande, rendait cette supposition peu vraisemblable.

Cependant, dans le doute, et convaincus qu'ils allaient être conduits devant un juge d'instruction, ils se concertaient afin que le magistrat chargé de les questionner ne trouvât dans leurs réponses aucune contradiction.

—Nous aurons beau faire, murmurait Galoubet d'un air piteux, en notre qualité de récidivistes, nous en aurons au moins chacun pour treize mois, et cinq ans de surveillance par-dessus le marché, ce qui n'est pas le plus drôle...

Vers dix heures du matin, une porte s'ouvrit.

Un gardien parut sur le seuil et appela :

—Cartier, dit Galoubet...

—Présent... répondit le voleur, en faisant deux pas en avant.

Le gardien reprit :

—Sylvain Cornu...

—Présent.

—A l'instruction...

Sylvain suivit Galoubet.

Des gardes de Paris les attendaient pour les escorter.

On leur mit les menottes et on les dirigea vers le cabinet de M. Paul de Gibray.

—Ce dernier consultait un rapport de police.

Quand on introduisit les bandits il ne les regarda même pas.

Tous les deux restèrent debout en face de son bureau, roulant entre leurs doigts leurs casquettes afin de se donner une contenance ; ils feignaient d'ailleurs un aplomb que la pâleur de leurs visages démentait.

Enfin, M. de Gibray leva la tête et fixa sur eux ses yeux froids et profonds.

—Nous dévisage-t-il, ce coco-là ! se dit Galoubet ; il nous reconnaîtra pour sûr, quand il nous rencontrera dans les salons...

—Ce doit être un malin... pensait Sylvain, de son côté. On aura bien du mal à lui faire voir le tour.

—Quel est celui de vous qui se nomme ou plutôt qu'on surnomme Galoubet ? demanda le juge d'instruction.

—Moi, mon magistrat... répondit Cartier du ton le plus humble.

—Vous êtes un récidiviste... votre casier judiciaire constate de nombreuses condamnations.

—Hélas ! mon magistrat, je n'ai pas eu de chance...

—Trois ans à Poissy... Six mois à la Roquette...

Deux ans à Sainte-Pélagie... un an à Mazas... voilà de brillants états de service. Vous pouvez réclamer un grade dans l'armée du crime !

Galoubet baissa la tête sans répondre.

M. de Gibray reprit en s'adressant à l'autre gradin :

—Vous, vous êtes Sylvain Cornu ?

—Oui, mon juge...

—Quel âge avez-vous ?

—Cinquante-deux ans.

—Vos états de services l'emportent encore sur ceux de votre compagnon... Vous avez passé dix-sept ans dans diverses prisons...

—Dix-sept ans et demie..., rectifia timidement Cornu.

—Vous avez fait cinq ans à la maison centrale de Poissy...

Mon juge, c'était ma troisième condamnation... Le tribunal s'est montré bien sévère...

—En quelle année avez-vous été incarcéré à Poissy ?

—En 1847...

—Vous en êtes sorti ?

—En 1853...

—Donc vous vous y trouviez en 1849...

—Naturellement, mon juge...

—C'est là que vous avez connu Cartier, surnommé Galoubet ?

Galoubet répondit :

—Oui, mon magistrat... En 1851, je suis allé à Poissy tirer mes trois ans...

M. de Gibray garda le silence pendant quelques secondes, puis demanda brusquement à Sylvain :

—Vous souvenez-vous de vos compagnons de captivité, à la Prison centrale ?

—Pas de tous, mais de plusieurs...

—Pourriez-vous me citer les noms de ceux-là ?

L'expression d'humilité empreinte sur le visage de Sylvain disparut ; il regarda le juge d'instruction bien en face, ce qu'il n'avait point osé faire jusqu'à ce moment, et un vague sourire vint à ses lèvres.

Il pensait :

—Oh ! oh ! ma vieille, on veut te faire faire de la musique. Eh bien, si le juge a besoin de tes services, faut que ça te rapporte...

—Eh bien ! vous ne répondez pas ? reprit au bout d'un instant, Paul de Gibray.

—C'est que, mon juge, c'est assez difficile de répondre...

—Pourquoi ?

—Là-bas, on ne connaît que les numéros et les surnoms... Les noms, on les connaît à peine... Je croyais que vous vouliez parler des visages, qui sont gravés là.

Sylvain se toucha le front du bout du doigt.

XX

Le juge d'instruction sourit à son tour.

—Ah ! fit-il ensuite, vous vous rappelez surtout les visages...

En même temps, il fouillait dans un des tiroirs de son bureau.

—Surtout, oui, monsieur... répliqua Sylvain Cornu.

Paul de Gibray avait trouvé ce qu'il cherchait.

—Eh bien ! alors, dit-il, en tendant au récidiviste un portrait-carte, vous reconnaîtrez sans doute celui-ci ?...

Sylvain se pencha vers la photographie et l'examina avec une profonde attention.

—On ne voit pas bien... murmura-t-il ensuite, les traits sont effacés... On dirait un homme mort.

—On ne se tromperait pas... C'est un homme mort de mort violente, un homme assassiné... et vous devez le connaître.

Ces derniers mots : *et vous devez le connaître*, causèrent à Sylvain une profonde épouvante.

Sa figure se décomposa.

Ses yeux s'arrondirent.

Ses mains tremblèrent.

—Miséricorde ! s'écria-t-il. Est-ce que ce serait moi qu'on accuse ?...

—Jusqu'à présent on ne vous accuse point, répliqua le juge d'instruction : seulement comme vous connaissez cet homme dont l'identité n'a point encore été établie, je vous demande de me dire qui il est...

—Mais je ne le connais pas, monsieur... Plus je le regarde, moins je puis mettre un nom ou un numéro sur cette binette-là.

Paul de Gibray sourit de nouveau.

—Ce n'est point ce que vous disiez hier... répliqua-t-il ironiquement.

—Hein ? répliqua Sylvain d'un air stupéfait.

—Oui, hier, chez le marchand de vin de la rue du Bon-Puits...

—Pincé au demi-cercle ! murmura Cornu en lançant un regard à Galoubet.

Le juge d'instruction poursuivit :

—Si vous ne reconnaissez point cette photographie, vous reconnaîtrez sans doute le cadavre.

—De quel cadavre parlez-vous, mon juge ? Est-ce que ce serait celui de l'homme qui est à la Morgue ?... l'homme qui a été assassiné dans une voiture, à ce que prétendent les journaux ?

—C'est celui-là même... Vous l'avez vu... et vous l'avez reconnu...

Sylvain fit un mouvement.

Paul de Gibray ne lui laissa pas le temps de parler et poursuivit :

—Vous l'avez reconnu, car vous le connaissiez, j'en suis certain...

—Mais, mon juge...

—Ne m'interrompez pas et écoutez-moi... Vous avez été arrêté cette nuit pour vol à l'étalage de certains effets d'habillement.

—Innocent comme l'enfant à naître, mon juge !

—Nous n'avons en ce moment aucune preuve matérielle contre vous...

—Vous voyez bien...

—Mais il ne serait ni long ni difficile de se les procurer... Eh bien ! faites ce que j'attends de vous... servez-moi tous les deux franchement, sincèrement, sans arrière-pensée... Dites-moi quel est l'homme qui se trouve à la Morgue, et j'abandonnerai peut-être l'affaire... je signerai peut-être votre élargissement.

Sylvain Cornu paraissait hésiter.

Galoubet prit la parole et s'écria avec animation :

—Ah ! mon magistrat, s'il s'agit de vous être utile et agréable, il ne se fera point tirer l'oreille... Il vous dira tout... Il respecte trop la justice pour ne pas vous aider dans vos recherches... Oui, mon magistrat, il connaît l'homme de la Morgue...

Comme on le voit les mots : *J'abandonnerai peut-être l'affaire... je signerai peut-être votre ordre d'élargissement*, avaient produit l'effet qu'en attendait le juge d'instruction.

—Alors, demanda-t-il à Sylvain, vous êtes prêt à parler ?

—Oui, mon juge... Galoubet a raison. Tout pour la justice... c'est mon principe ! Comptez sur moi ; seulement je ne puis vous répondre comme ça, *illico*... J'ai bien cru reconnaître l'individu, mais il faudrait que je le voie de pres, afin d'être certain que je ne me suis pas trompé.

—C'est facile... fit M. de Gibray.

Il traça quelques mots sur une feuille de papier qu'il mit sous enveloppe et il écrivit l'adresse.

Ensuite il frappa sur un timbre.

Un employé parut.

—Envoyez-moi les deux gardes de Paris qui ont amené ces hommes... commanda le juge d'instruction.

L'employé sortit.

Les gardes entrèrent.

—Prenez cette lettre, leur dit le magistrat. Elle est pour le greffier de la Morgue où vous allez conduire les détenus que voilà... Quand ils auront terminé ce qu'ils ont à faire, vous les ramènererez ici.

—Soyez tranquille, mon juge, nous ne moisirons pas en route... répliqua Sylvain.